



DGA des Solidarités

ZZ-Direction de l'Enfance et de l'Action
Sociale.

ZZ-Accès aux droits

Affaire suivie par : Lyse Maëlle Guillard
Poste: 74 84

2018-CP-6503

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE B05 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018.
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR
L'ANNÉE 2018 À L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
AU TITRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
DE PRÉVENTION GÉNÉRALE**

Secteur : B0501 Prévention ASE
Mission : B Solidarité
Programme **Enfance – Famille**

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP 2018
Montant actualisé	1 856 503
Montant déjà engagé	68 594
Montant disponible	1 787 809
Montant réservé pour ce rapport	120 780

Secteur : B0401 Secours d'urgence
Mission : B Solidarité
Programme **Aides aux familles**

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	145 000
Montant déjà engagé	0
Montant disponible	145 000
Montant réservé pour ce rapport	100 350

Secteur : C0202 Insertion des jeunes
Mission : C Education-culture-sport
Programme **Insertion des jeunes**

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	1 935 000 €
Montant déjà engagé	273 850
Montant disponible	1 661 150
Montant réservé pour ce rapport	4 500 €

Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation de la Commission permanente la contribution départementale 2018 au financement du programme d'actions fixé par la convention d'objectifs et de moyens liant le Département et l'association « Ligue de l'Enseignement – Fédération des Yvelines » pour la période 2016-2018.

L'association « Ligue de l'Enseignement – Fédération des Yvelines » a pour objet de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Depuis 1994, le Département la subventionne au titre de sa politique de prévention générale pour plusieurs actions conduites en direction des jeunes yvelinois en difficulté.

Le 20 mai 2016, le Département a renouvelé son soutien aux actions portées par l'association avec la signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens couvrant la période 2016-2018.

Cette convention porte sur la réalisation d'un programme d'actions visant à :

- prévenir le décrochage scolaire
 Actions 1 et 2 : Ateliers Relais et Classes Relais (en partenariat avec l'Education nationale)
- lutter contre les violences intrafamiliales et les risques qui en découlent
 Action 3 : Logement Relais
- favoriser d'insertion des jeunes
 Action 4 : Espace Dynamique Insertion

En contrepartie, le Département s'engage à :

- contribuer au financement de ces actions par une subvention annuelle de fonctionnement,
- apporter une aide matérielle par la mise à disposition d'appartements pour l'action « Logement relais »,
- participer aux instances de coordination rattachées aux différentes actions.

L'activité réalisée en 2017, pour laquelle une subvention de 225 630 € a été allouée cette même année par le Département, a été examinée lors du comité annuel de pilotage du 30 mai 2018.

Dans le cadre de ce programme d'actions :

- 203 élèves en voie de décrochage scolaire, la plupart originaires de quartiers relevant de la géographie prioritaire, pour certains pluri-exclus, ont été accueillis en Dispositif Relai :
 - 42 collégiens ont bénéficié des 4 Classes Relais : 38 garçons et 4 filles, scolarisés pour 4 d'entre eux en classe de 4^{ème} et 38 en 3^{ème} ;
 - 75 collégiens ont bénéficié d'Ateliers Relais : 63 garçons et 12 filles, scolarisés pour 29 d'entre eux en classe de 5^{ème}, 30 en 4^{ème}, et 16 en 3^{ème} ;
 - 86 collégiens ont bénéficié de Dispositifs Relais Mobile : 68 garçons et 18 filles, scolarisés pour 32 d'entre eux en classe de 5^{ème}, 35 en 4^{ème}, et 19 en 3^{ème} ;

L'accompagnement a permis la poursuite de l'inscription dans un parcours scolaire, essentiellement dans les voies professionnelles ou l'orientation vers des structures d'insertion professionnelle (espace dynamique d'insertion, mission locale...)

Douze éducateurs de la Ligue de l'Enseignement sont mobilisés sur ces actions.

Ils participent sur les temps scolaires dédiés à l'accompagnement et au suivi éducatif des jeunes accompagnés, organisent des sorties artistiques, culturelles, sportives et pédagogiques. Ils travaillent

également à la réconciliation des parents des jeunes accueillis avec l'institution scolaire, et organisent le relai vers les partenaires locaux susceptibles de soutenir la famille.

L'année suivant la sortie du Dispositif, ils réalisent un suivi régulier auprès des collégiens et des équipes pédagogiques des collèges de rescolarisation afin de consolider les bénéficiaires issus du passage en Dispositif Relai.

- 20 jeunes femmes ont été prises en charge en Logement Relai. Elles étaient majoritairement :
 - jeunes (12 d'entre elles ont moins de 21 ans) et plus fragile sur le plan psychologique,
 - peu diplômées : 13 d'entre elles ont quitté l'école avant la 3^{ème},
 - victimes de violences intrafamiliales commises par les parents ou un membre de la fratrie.

61 % ont été prises en charge sur une durée égale ou supérieure à 6 mois, durée qui tend à s'allonger depuis l'ouverture du dispositif. A l'issue de la prise en charge, 9 ont intégré un logement autonome ou un FJT, 1 le centre maternel, 5 un hôtel ou un hébergement d'urgence, 2 ont été hébergées par des proches.

- 57 stagiaires âgés de 16 à 25 ans, 22 filles/35 garçons, sortis du système scolaire sans qualification, ont été accueillis à l'Espace Dynamique Insertion. L'EDI est un partenaire ressource de l'aide sociale à l'enfance dans la prise en charge de jeunes aux parcours complexes.

L'objet du présent rapport est de vous soumettre, pour l'année 2018, une proposition de subvention d'un même montant que celle accordée en 2017, soit 225 630 €, pour la mise en œuvre du programme d'actions porté par l'association « Ligue de l'Enseignement » sur les Yvelines.

En conséquence, si cette proposition vous agréée, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :